

# RECHERCHE

## Quatre nouveaux programmes

Les moyens de lutte actuellement à disposition des agriculteurs ne sont pas jugés suffisants et se heurtent à des limites liées à la main d'œuvre dans les exploitations

→ 4 pistes de recherche identifiées et financées dès 2016 en Auvergne

### Nouvelles molécules campagnolicides éco compatibles

→ Développer une alternative à la **bromadiolone**

### Approche immuno-contraceptive

→ Limiter la reproduction avec un « **vaccin contraceptif** »

### Phéromones

→ Améliorer la lutte en utilisant des **phéromones** (piégeage, ...)

### Causes du déclin brutal des populations

→ Identifier les facteurs de régulation (**pathogènes, végétation, ...**)

*D'autres travaux scientifiques sont en cours ou programmés en France (automatisation de la lutte, utilisation d'images spatiales, ...)*

#### Contact : Viviane Thévenot

Animation et coordination de la lutte contre le campagnol terrestre dans le Massif Central

#### SIDAM

9 allée Pierre de Fermat  
63170 AUBIERE  
Tél. : 04 73 28 78 33  
sidam@aura.chambagri.fr



# Campagnols

## Mobilisation pour la lutte dans le Massif Central

### Contexte



©Yannick Chaval, INRA

Depuis les années 1970, les pullulations de campagnols terrestres, aussi appelés rats taupiers, provoquent des dégâts importants sur les prairies du Massif Central.

- Pertes de fourrages en quantités et en qualité, répercussions sur la qualité des produits animaux, l'équilibre floristique des prairies et la santé humaine
- Des impacts économiques majeurs liés aux pertes de fourrages

**Besoin de lutter contre ce ravageur pour limiter les pullulations de façon durable**



**Au-delà de la mise en œuvre des outils actuellement disponibles, la profession agricole se mobilise pour :**

**Expérimenter** des actions innovantes sur des territoires pilotes



Faire **indemniser** les agriculteurs à travers le FMSE



Faire avancer la **recherche**



## EXPÉRIMENTATIONS ACTIONS INNOVANTES DE TERRAIN

Plusieurs expérimentations sont prévues dans des **territoires pilotes**, directement sur les exploitations, pour tester de nouveaux moyens de lutter contre les campagnols terrestres et les taupes.

### Glace carbonique

Tester l'utilisation de glace carbonique (produit homologué Myodox) comme méthode de lutte

Les bâtonnets de glace carbonique se présentent sous forme solide à -80°C. Le gaz carbonique (CO<sub>2</sub>) passe à l'état gazeux à température ambiante avec pour but d'asphyxier les campagnols dans les galeries. Des expérimentations sont en cours ou prévues par les FDGDON du Cantal et du Puy-de-Dôme.

### Tourteau de ricin

Tester les propriétés répulsives du tourteau de ricin contre les campagnols terrestres (partenariat Chambre d'Agriculture et FDGDON du Cantal)

### Décompactage et autres moyens de luttés innovants

Evaluer des combinaisons de méthodes de lutte (dont le décompactage) dans le cadre d'une démarche collective, sur des parcelles identifiées comme stratégiques par un logiciel innovant (partenariat FDGDON Puy-de-Dôme et VetAgro Sup)

### Actions coordonnées sur des zones pilotes

Tester les techniques et les modes d'organisation locale qui rendent plus efficace la lutte (partenariat projet de PNR de l'Aubrac, agriculteurs locaux et partenaires agricoles engagés sur 7 zones pilotes comprenant 75 agriculteurs sur 6 000 ha)

D'autres initiatives locales (journées de démonstration et d'information, délégation de la lutte, pose de perchoirs, ...) sont mises en place par les Chambres d'Agriculture, le réseau FREDON / FDGDON, des associations ou des collectivités.

## LE FMSE : DISPOSITIF D'INDEMNISATION

### Fonds national agricole de Mutualisation Sanitaire et Environnemental



Le FMSE permet d'indemniser les pertes subies par les agriculteurs lors de crises sanitaires ou environnementales. Il est alimenté par l'Etat et l'Union européenne (65 %) ainsi que par des cotisations des agriculteurs (35 %).

### Indemnisation des coûts de la lutte

☞ Pour les agriculteurs qui s'engagent à lutter contre les campagnols avec la signature d'un **contrat de lutte** ou d'un **engagement FMSE** avec le réseau FREDON / FDGDON

☞ Dans les **zones éligibles** (mise en place d'un plan d'action régional et d'un arrêté préfectoral de lutte pour 2015/2016)

### Coûts pris en charge :

- Achats de produits phytosanitaires, de pièges, de perchoirs ou de nichoirs
- Location ou achat de matériels
- Mise en œuvre de mesures de lutte



Plus de 850 agriculteurs du Massif Central engagés dans la lutte avec le FMSE en 2016

Remboursements des coûts de la lutte sur la base d'un pourcentage des dépenses engagées et d'un barème FMSE

### Indemnisation des pertes de fourrages

☞ Pour les exploitations très fortement touchées par les pullulations malgré les mesures de lutte mises en place

☞ Jusqu'à **10 millions d'euros d'indemnisation en 2016**

☞ Les modalités d'accès ne sont pas encore définies